



Autorisation :

Compétition autorisée par la Comité Départemental de Loire-Atlantique et Ligue de Badminton des Pays de la Loire.

N° d'autorisation : 19.PDLL.44/TI.1./002

Arbitrage :

Juge-arbitre principal : Annick Pichot

Juge-arbitre adjoint : Bernard Retiere

L'auto-arbitrage sera utilisé jusqu'aux finales. Certains matchs pourront être arbitrés par des arbitres sur décision du Juge-arbitre. Les finales seront arbitrées sur désignation du Juge-arbitre.

Gymnases :

La compétition aura lieu sur deux gymnases, soit un total de 11 terrains :

- Gymnase Edouard Landrain (7 terrains) : 120 rue Jacques Prévert, 44850 Ligné

- Gymnase Eugène Durand (5 terrains) : Avenue Jules Verne, 44850 Ligné

Les deux gymnases sont distants de 200m.

Horaires

Samedi : Simple & mixte (tableaux entiers)
début des matchs à 8h00

Dimanche : Doubles, début des matchs à 8h00

Les horaires indicatifs des matches seront affichés dans la salle. Les joueurs doivent se tenir prêts à jouer une heure avant l'heure indicative du match.

Tirage au sort :

Le tirage au sort aura lieu le 4 décembre 2019.

Inscriptions :

Frais d'inscriptions :

1 tableau : 15 € 2 tableaux : 20 €

Date limite d'inscription : 1^{er} décembre 2019.

Les feuilles d'inscription devront nous parvenir accompagnées d'un chèque global à l'ordre de « Le Cellier Ligné Union Badminton » à l'adresse suivante :

**Arthur Phelippeau
Appartement D501
8 rue Pauline Roland
44200 Nantes**

Nombre de tableaux autorisés :

2 tableaux maximum
Simple et Double ou Mixte et Double

Volants :

Les volants utilisés en cas de litige seront les Oliver Apex 85. Ils seront en vente dans les deux salles.

Stand :

Un stand sera tenu par notre partenaire +2Bad Nantes.

Récompenses :

Le comité d'organisation sera heureux de récompenser les joueurs à partir des finales avec espèces / bon d'achat / lots. La remise des prix se fera à l'issue de chaque finale. Le montant prévu pour les récompenses est de 3500 €.





Tableaux :

Séries : N2 à P12.

Les tableaux seront organisés sous forme de séries respectant les règles de moins de 16 fois d'écart de CPPH entre les joueurs d'un même tableau. 2 tableaux maximum autorisés par joueurs : simple et double ou mixte et double. Limite d'écart entre les CPPH d'une paire de mixte ou double à 8 fois (cf. règlement particulier).

L'inscription d'un joueur ou d'une paire ne sera valide qu'après la réception du dossier d'inscription COMPLET.

Le nombre de joueurs étant limité, les inscriptions seront prises en fonction de la DATE d'arrivée et du TABLEAU.

Dans le tableau ci-dessous, vous trouverez à titre indicatif le nombre minimum de joueurs par série. Ces effectifs seront amenés à évoluer en fonction du nombre d'inscrits par série.

	SH	SD	DH	DD	MX
Série 1	12	12	12	12	12
Série 2	12	12	15	15	12
Série 3	12	12	12	12	12
Série 4	12	12	12	12	12

Restauration :

Un bar sera à votre disposition dans chacune des deux salles. Vous retrouverez de quoi vous restaurez : pâtes, sandwiches, boisson, confiserie...

Hébergement :

Nous consulter.



Règlement particulier :

1. Le tournoi est ouvert aux joueurs des Pays de La Loire, aux ligues invitées et aux joueurs étrangers invités. Il se déroule selon le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la FFBaD. Il est autorisé sous le n°19.PDLL.44/TI.I./002. Il respecte le « Cahier des charges pour l'organisation des tournois adultes dans le département » .
2. Ce règlement particulier complète ou rappelle les dispositions du RGC.
3. Le Juge Arbitre du tournoi est Annick Pichot, son adjoint est Bernard Retiere. Les décisions du Juge arbitre et de son adjoint sont sans appel. Ils sont en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur ne respectant pas un ou plusieurs points des règlements.
4. Tout participant doit être en règle avec FFBaD, être en possession de sa licence 2019/2020 le jour du tournoi et ne devra pas faire l'objet d'une suspension. Le tournoi est ouvert aux minimes, cadets, juniors, seniors et vétérans.
5. La date limite d'inscription est fixée au 1er Décembre 2019 (date de réception). Les droits d'engagements sont de 15 € pour un tableau, 20 € pour deux. Les inscriptions se font exclusivement par courrier avec un chèque joint à l'ordre du « LE CELLIER LIGNE UNION BADMINTON ». L'inscription d'un joueur, respectivement d'une paire de doubles ne sera validée qu'à la réception du formulaire d'inscription et le paiement du joueur, respectivement de chacun des joueurs de la paire de doubles. Le nombre de joueurs étant limité, les inscriptions seront prises en fonction de la DATE d'arrivée et de la SÉRIE du joueur(se) dans le tableau dans lequel il/elle s'inscrit.
6. Les tableaux seront formés sous forme de série de N2 à P12. Simple et mixte le samedi et double le dimanche, un seul tableau autorisé le samedi. La série définitive retenue pour chaque joueur(se) sera celle correspondant à sa côte ou son classement le jour du tirage au sort. Les organisateurs, en accord avec les juges arbitres, composeront les tableaux conformément à l'article 3.2.1.5 RCG « dans un même tableau le CPPH du mieux classé des participants ne peut plus être plus de 16 fois supérieur à celui du moins bien classé ». Ce point de règlement peut être la cause de la non prise en compte d'une inscription. Pour les paires, elles doivent être composées au maximum de partenaires dont l'écart entre les CPPH n'excède 8 fois. Le CPPH retenu sera celui du 4 décembre 2019.
7. Les tableaux seront confectionnés le 4 décembre 2019 (les têtes de séries seront désignées suivant le CPPH à cette date ; le CPPH des joueurs étrangers pris en compte sera le CPPH moyen des joueurs du tableau concerné).
8. Lors de la constitution des tableaux de doubles, les joueurs ont la possibilité de s'inscrire en recherche de partenaire. Le comité d'organisation fera en sorte de trouver un partenaire dans la mesure de ses possibilités, et en priorité, avec un CPPH de moins de 8 fois d'écart. Cette décision sera sans appel.
9. La compétition se déroulera en poules, puis en élimination directe pour tous les tableaux. Tous les tableaux seront constitués de poules de trois ou quatre avec deux sortants ou poule unique de cinq. Les simples et les mixtes se joueront





le samedi et les doubles le dimanche.

10. Une convocation sera adressée par mail au représentant du club indiqué sur la feuille d'inscription quelques jours avant la date du tournoi. Les joueurs ne recevant pas cette convocation devront contacter le comité d'organisation du tournoi.

11. Les horaires des matchs sont donnés à titre indicatif. Tout joueur doit être présent une heure avant son premier match et pointer dès son arrivée. Chaque joueur ayant commencé la compétition pourra ensuite être appelé jusqu'à une heure avant l'heure indicative de son prochain match.

12. Tout joueur non présent sur le terrain cinq minutes après l'appel de son match est susceptible d'être déclaré forfait par le juge-arbitre.

13. Tout joueur désirant s'absenter de la salle devra le signaler au juge-arbitre et à la table de marque, sous peine d'être disqualifié à l'appel de son match.

14. Le temps de préparation sera de 3 minutes, ce temps étant décompté à partir du moment où le match est appelé par la table de marque. Pendant ce temps, les volants seront testés, dès l'arrivée des participants sur le terrain. Le temps de repos entre 2 matchs est de 20 minutes. Il pourra être réduit avec l'accord des intéressés.

15. Tout volant touchant aux panneaux de basket et à leurs filins au-dessus du terrain sera déclaré let une fois au service, puis faute sur le 2nd service. Il sera déclaré faute en jeu s'il touche ces mêmes structures.

16. Tout joueur devra se présenter sur le terrain avec un nombre suffisant de volants ainsi que tous les accessoires nécessaires à son match.

17. Les volants utilisés en cas de désaccord seront les Oliver Apex 85 pour tous les tableaux. Ces volants seront en vente dans la salle le jour du tournoi.

18. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains.

19. Seuls auront accès au plateau de jeu les joueurs appelés pour un match, leurs conseillers (deux maximum par équipe), les organisateurs et les officiels. Le service médical pourra être autorisé à accéder aux terrains par le juge-arbitre.

20. Les matchs se dérouleront en auto-arbitrage. Dans la mesure du possible toutes les finales seront arbitrées, nous garantissons l'arbitrage sur toutes les finales N. Certains matchs pourront être arbitrés par des arbitres sur décision du juge-arbitre. Les finales seront arbitrées sur désignation du juge-arbitre.

21. Chaque participant inscrit ayant déclaré forfait après la date du tirage au sort (4 décembre 2019) devra prévenir le plus tôt possible le club organisateur de sa non-participation et adressera au plus tard dans les 5 jours suivant la compétition les pièces justificatives à la ligue des Pays de Loire de Badminton (101, Rue Dupetit-Thouars 49000 Angers).



Le remboursement des droits d'inscription sera accordé pour un forfait justifié. Sans justificatif le licencié s'expose à deux mois de suspension de toute compétition, six mois pour une récidive, selon la circulaire 3.4 du guide du badminton.

22. Le licencié qui reçoit un carton noir se voit remettre par le juge-arbitre un formulaire exposant les procédures et sanctions auxquelles il s'est exposé selon le règlement disciplinaire fédéral (voir circulaire 3.3 guide du badminton).

23. L'utilisation de substance et de tous moyens destinée à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extrait de l'article 10 du Règlement Médical du Guide du Badminton). Toute personne en possession d'une ordonnance médicale indiquant la prise de médicaments dopant pour le sport devra le signaler au juge-arbitre avant son premier match.

24. Seul le représentant du club est autorisé à poser une réclamation auprès du juge-arbitre.

25. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte durant la compétition.

26. Le présent règlement sera affiché dans la salle le jour de la compétition. Toute participation implique l'adoption du présent règlement.

